

Séance du Conseil du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 267/2022

Convention d'accord expérimental sur la transition climatique entre la CARF et VEOLIA EAU

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Nicolas SPINELLI, excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à Mme Brigitte BRESCE
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET, excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Mathieu MESSINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE (arrive à 17h16, avant le vote de l'affaire n°2), M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°30), M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE (arrive à 17h28 avant le vote de l'affaire n°13)
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI excusé
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCE
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage : **21 DEC. 2022**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-267-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 267/2022

OBJET : Convention d'accord expérimental sur la transition climatique entre la CARF et VEOLIA EAU

RAPPORTEUR : M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

La Communauté d'Agglomération de la Riviera française (CARF) a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de déterminer une stratégie de territoire déclinée sous la forme d'un programme d'actions, partagée entre les collectivités, les entreprises, les associations et les habitants afin de lutter ensemble contre le changement climatique et s'adapter à ses effets.

VEOLIA, un des acteurs de la transformation écologique, a noué avec la CARF des liens privilégiés et historiques, tout particulièrement dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

VEOLIA souhaite renforcer son action au profit de ce territoire d'exception et des populations, contribuant ainsi à son développement économique et social, dans le respect de l'intérêt général et dans un objectif de développement durable.

Aussi la CARF et VEOLIA ont décidé de mettre en place un partenariat qui leur permettra de mener conjointement des réflexions et aboutir à des propositions innovantes afin de :

- S'adapter aux nouvelles situations : gérer de manière raisonnable les ressources en eau, surmonter la multiplication des périodes de sécheresse, travailler sur la sobriété des consommations, rafraîchir les secteurs urbains... ,
- Créer des liens pour agir sur le tri des déchets et leur valorisation ... ,
- Faire émerger des solutions de production d'énergie renouvelable sur le territoire : énergie verte, énergie photovoltaïque, valorisation des eaux usées ...
- Protéger la nature : protéger la mer des polluants, favoriser les activités du moyen et haut pays...

Dans un premier temps un protocole d'accord a été signé le 14 novembre 2022 dont une copie est jointe à la présente délibération.

Il convient aujourd'hui de confirmer ce partenariat avec la signature d'une convention qui sera conclu pour une durée de trois ans reconductibles par avenant.

Dans le cadre de cette convention, VEOLIA s'engage à :

- Mobiliser les compétences de ses experts et bureaux d'études,
- Proposer des pilotes et expérimentations à mener sur le territoire de la CARF,
- Faire émerger des projets avec des startups en lien avec l'incubateur-accelérateur Az'up,
- Mener des actions de communication autour des projets menés dans le cadre du partenariat.

La CARF s'engage de son coté à :

- Mettre à disposition les études et projets réalisées par la CARF en lien avec les opérations et projets envisagés dans le cadre du partenariat,
- Faciliter les contacts entre les services de la CARF et les représentants de VEOLIA,
- Promouvoir les projets et opérations menées auprès des communes membres et des autres collectivités locales.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221215-267-2022-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Les actions envisagées sont :

- Protection de la ressource en eau et ressources alternatives
- Tendre vers la sobriété énergétique
- Développer le recyclage et la valorisation des déchets

Afin de mener à bien les projets énumérés ci-dessus, VEOLIA mettra en œuvre une participation de transition climatique issue du solde du fonds de développement durable de la délégation de service public de la commune de Beausoleil.

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER le principe de convention d'accord territoire expérimental sur la transition climatique qui reprend les actions du protocole ;

AUTORISER le président à signer la convention d'accord territoire expérimental sur la transition climatique ;

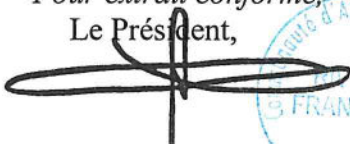
Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité,

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Président,


Yves JUHEL

